

Compte rendu du conseil municipal du 04 avril 2024

Présents : Parvé E, Bouju S, Tisserant B, Aubry O, Haite A, Renard M, Bontems D, Jole M, Vinot T

Absent ayant donné pouvoir : Gavazzi D donne pouvoir à Parvé E

1°) Election du secrétaire de séance : S Bouju est élu à l'unanimité

2°) Approbation du dernier compte rendu de Conseil municipal du 12/03/2024, en l'absence de remarque le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3°) Demande de subvention coopérative scolaire année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de 20.00 € par élève pour la coopérative scolaire.

Soit 23 élèves scolarisés

4°) Convention de location de la salle polyvalente.

Révision des tarifs et refonte de la convention de location de la salle polyvalente :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouvelles propositions tarifaires selon les modalités suivantes, (la pièce jointe est présentée aux membres du conseil).

5°) Demande de subvention Association USEP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale pour l'association U.S.E.P. de Rambervillers à 50.00 €.

6°) Présentation et validation des comptes commune et foret.

- Vote du compte administratif de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Emmanuel PARVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 680.37		209 134.75		236 815.12
Opérations exercice	122 113.33	113 239.12	235 002.77	266 923.44	357 116.10	380 162.56
Total	122 113.33	140 919.49	235 002.77	476 058.19	357 116.10	616 977.68
Résultat de clôture		18 806.16		241 055.42		259 861.58
Restes à réaliser	2 338.80				2 338.80	
Total cumulé	2 338.80	18 806.16		241 055.42	2 338.80	259 861.58
Résultat définitif		16 467.36		241 055.42		257 522.78

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 241 055.42**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	209 134.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	54 310.51
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	31 920.67
Résultat cumulé au 31/12/2023	241 055.42
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	241 055.42
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	241 055.42
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Menil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Menil sur Belvitte pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **707 080.54 Euros**

En dépenses à la somme de : **707 080.54 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	209 935.32
012	Charges de personnel et frais assimilés	104 600.00
014	Atténuations de produits	10 100.00
65	Autres charges de gestion courante	41 380.00
66	Charges financières	650.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	110 478.42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		479 241.74

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	60 700.00
73	Impôts et taxes	78 392.00
74	Dotations et participations	69 094.32
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	241 055.42
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		479 241.74

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	41 338.80
23	Immobilisations en cours	170 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 500.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		227 838.80

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	86 925.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 531.22
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	110 478.42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
001	Solde d'exécution section investissement	18 806.16
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		227 838.80

ADOPTE A LA MAJORITE- Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 10 voix.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

(- cotisation foncière des entreprises :0 %)

TAXES	BASES		TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	171 600		35.08 %	60 197
Foncier non bâti	27 400		16.25 %	4 453
Taxe d'habitation	21 700		19.24 %	4 175

TOTAL 68 825 Euros

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

- FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Et en particulier :

- **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Le conseil municipal décide, qu'à compter de l'exercice 2024, le taux de fongibilité des crédits sera donc fixé selon les taux suivants :

- 7.5 % pour les dépenses de fonctionnement
- 7.5 % pour les dépenses d'investissement

- Vote du compte administratif - foret menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Emmanuel PARVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		227 524.63		200 504.32		428 028.95
Opérations exercice			5 469.06	53 850.37	5 469.06	53 850.37
Total		227 524.63	5 469.06	254 354.69	5 469.06	481 879.32
Résultat de clôture		227 524.63		248 885.63		476 410.26
Restes à réaliser						
Total cumulé		227 524.63		248 885.63		476 410.26
Résultat définitif		227 524.63		248 885.63		476 410.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Affectation du résultat de fonctionnement - forêt menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**Excédent de 248 885.63**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	200 504.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	48 381.31
Résultat cumulé au 31/12/2023	248 885.63
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	248 885.63
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	248 885.63
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

- Vote du compte de gestion - forêt menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Vote du budget primitif - forêt menil belvitte

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Menil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Menil sur Belvitte pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **491 770.26 Euros**

En dépenses à la somme de : **491 770.26 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	263 445.63
66	Charges financières	300.00
67	Charges spécifiques	500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		264 245.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 360.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	248 885.63
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		264 245.63

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	227 524.63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		227 524.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	227 524.63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		227 524.63

ADOpte A LA MAJORITE

Questions diverses :

- Le problème de chauffage à la sacristie de l'église à régler
- Faire remonter l'état des fossés et des bernes (détritrus poubelle) à l'équipement.
- Voir pour sollicitation de la demande de jumelage avec la commune e Barcelonnette.
- Aboiement de chiens récurrents Route de Baccarat voir pour faire un rappel aux propriétaires.

Séance levée à 22H20

Le secrétaire de séance



Le maire

